ESTIMATES

Tax Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/76-2000
ISBN 0-660-61365-4

101-03861/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

TAX COURT OF CANADA
(TCC)

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

For the period
ending
March 31, 2000

The Hon. Anne McLellan
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR **1**

SECTION II: DEPARTMENTAL OVERVIEW **3**

1. MANDATE, MISSION, VISION 3
2. DEPARTMENTAL ORGANIZATION 3

SECTION III: DEPARTMENTAL PERFORMANCE **5**

1. SOCIETAL CONTEXT 5
   a) Objective *5*
   b) Strategic Priorities *5*
   c) Key Co-delivery Partners *5*
   d) Social and Economic Factors *5*
2. PERFORMANCE RESULTS EXPECTATIONS 6
3. PERFORMANCE ACCOMPLISHMENT 7
   a) A timely cost-effective appeal process supported by the most advanced computer technology *7*
   b) Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the case of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying service standards *10*
   c) Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada *10*
   d) Effective and efficient administration of the Court *11*

SECTION IV: CONSOLIDATED REPORTING **15**

1. MODERNIZING COMPTROLLERSHIP 15
2. UNIVERSAL CLASSIFICATION SYSTEM 15

SECTION V: FINANCIAL PERFORMANCE **17**

SECTION VI: OTHER INFORMATION **21**

Contacts for Further Information *21*
Legislation Administered by the Tax Court of Canada *22*

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR

The Tax Court of Canada has committed itself to participating in improving the Canadian judicial system to ensure that it meets the needs of today's society – in other words, to ensure that it is modern, accessible, timely and affordable.

Over the past years, the Court has focussed its efforts on the implementation of its new automated appeals management system (Appeals System Plus) and on preventing millennium bug problems. In the coming months, the Court will place greater emphasis on making its Internet site even more user-friendly and improving the accessibility of information on the site. Additionally, in order to win the confidence of the Canadian public, the Court shall continue to promote a transparent accountability process while at the same time upholding the fundamental principle of judicial independence.

Neither the creation of a courts administration service to meet the administrative needs of the Tax Court of Canada and the Federal Court of Canada nor the elevation of the Tax Court of Canada to superior court status took place as expected in 1999-2000. The changes resulting from the creation of the courts administration service will of course have a major impact on the Court's organizational structure and on the everyday life of its employees.

As we await the start of the amalgamation process, our greatest challenge is to continue to provide the high quality of services to which our clients are accustomed. This may prove to be difficult, but success will be achieved thanks to the pride, motivation and professionalism which are the hallmarks of TCC employees.

Since its creation in 1983, the Court has been able to make a prominent place for itself in the Canadian judicial system because of its great capacity for adapting to change and the excellence of its staff, who are highly committed to client service. These same qualities will enable us to meet the challenges awaiting us in the coming months while honouring our commitments to all Canadians.

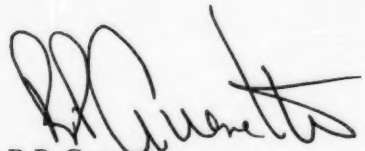

R.P. Guenette

SECTION II: DEPARTMENTAL OVERVIEW

1. Mandate, mission, vision

a) Mandate

The Tax Court of Canada has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, the *Unemployment Insurance Act*, the *Employment Insurance Act*, Part IX of the *Excise Tax Act* and the *Cultural Property Export and Import Act*. The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War-related Benefits Act* as referred to in section 33 of the *Veterans Review and Appeal Board Act*.

b) Mission

We are committed to providing the public with an accessible and efficient appeal process and to working together to maintain a fair and independent court.

c) Vision

We would like the TCC to be recognized nationally and internationally as a self-governing and avant-garde body that distinguishes itself by the excellence of its services, its highly skilled work force, the efficiency with which it communicates with its partners, clients and employees, its use of the most advanced technology and the straightforwardness of its rules and procedures.

2. Departmental Organization

The Court, which has its Headquarters in Ottawa, consists of the Chief Judge, the Associate Chief Judge, 19 other judges and two supernumerary judges. To ensure that appeals are heard, the Chief Judge may appoint deputy judges with the approval of the Governor in Council. There are currently eleven deputy judges.

The Chief Judge is responsible for the apportionment of work among the judges and the assignment of individual judges to specific sittings of the Court. The Court has regional offices in Montréal, Toronto and Vancouver and shares accommodations with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Québec, Halifax and Fredericton. For income tax appeals, the Court may sit in roughly 40 locations across Canada. For employment insurance appeals, it may sit in over 80 locations across Canada.

The Registrar, who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as the result of a delegation of authority under subsection 76(2) of the *Judges Act*, is the deputy head of the Tax Court of Canada. The Commissioner for Federal Judicial Affairs reports to

the Minister of Justice. The Registrar, as the principal officer of the Court, is responsible for the administration of the Court.

a) Description of the Business Line: The Registry

The business line structure described below was approved by the Treasury Board under the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) document.

The objective of our Business Line is to provide an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

In addition to its main business line, the Court has the following three service lines: the Appeals Management Directorate, the Corporate Services and the Strategic Planning and Communications Directorate.

b) Description of the sector of services

1. Appeals Management

This service line provides litigants with guidance and advice on Court practices and procedures and provides the judges of the Court with orderly and efficient scheduling of hearings.

2. Corporate Services

This service line provides the Registry with support in the areas of finance, administration, security, library services, facilities management, human resources and information technology.

3. Strategic Planning and Communications

This service line provides the Registry with support relating to strategic planning, communications, legal information, and editing and revising.

SECTION III: DEPARTMENTAL PERFORMANCE

1. Societal Context

a) Objective

To provide an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

b) Strategic Priorities

The Tax Court of Canada's program objective revolves around the following four strategic priorities:

i) to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
ii) to improve public access to the Court and its services;
iii) to improve service delivery; and
iv) to ensure the judicial independence of the Court.

c) Key Co-delivery Partners

Since our objective is to ensure the independence of the Court, the TCC must not be unduly influenced by other sectors of government.

Nonetheless, the TCC works closely with Public Works and Government Services Canada regarding rental of facilities, issuing contracts, and other administrative services. In addition, the Tax Court of Canada shares certain facilities with the Federal Court of Canada.

Since the TCC is subject to the *Financial Administration Act* and the *Public Service Employment Act*, the Court also works closely with central agencies such as the Public Service Commission for the hiring of its employees and the Treasury Board Secretariat for management guidelines and policies.

d) Social and Economic Factors

Shortly before the House of Commons rose for the summer, the Bill C-40 for the creation of a Courts Administration Service for the Tax Court of Canada, the Federal Court of Canada, the Federal Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court passed first reading. The Bill should be passed into law when the House resumes its work in the fall. In the long term, the amalgamation of administrative services will clearly result in substantial savings

mainly from the sharing of facilities and the termination of certain leases. Savings will also be realized from the sharing of corporate services (informatics, finance, administration and human resources).

2. Performance Results Expectations

As indicated in our previous departmental performance reports, the re-engineering of the Tax Court of Canada's services has been our ultimate priority since the 1996-97 fiscal year.

In the coming months, the Court will continue its efforts to make its Internet site even more user-friendly and improve the accessibility of information on the site. We shall also be doing more to win the confidence of the Canadian public by promoting a transparent accountability process while at the same time upholding the fundamental principle of judicial independence. The following table concisely shows our major result commitments.

CHART OF KEY RESULTS COMMITMENTS

Tax Court of Canada (TCC)		
To provide Canadians with:	**Demonstrated by:**	**Achievements reported in:**
Fair treatment of litigants and the effective stewardship of public funds through an efficient court of record for hearing cases related to income tax and other federal programs, such as the Canada Pension Plan, Employment Insurance and Old Age Security.	A timely cost-effective appeal process supported by the most advanced computer technology. Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the case of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying service standards. Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada. Effective and efficient administration of the Court.	Section II of the Departmental Performance Report

3. Performance Accomplishment

The Tax Court of Canada is committed to providing fair treatment of litigants and the effective stewardship of public funds through an efficient court of record for hearing cases related to income tax and other federal programs, such as the Canada Pension Plan, Employment Insurance and Old Age Security. This commitment is demonstrated by:

a) A timely cost-effective appeal process supported by the most advanced computer technology.

In its 1999-2000 Report on Plans and Priorities, the Tax Court of Canada identified as a priority the implementation of electronic transmission of documents between appellants or their representatives and the Court. We had underestimated the resources required to enhance our automated records management system to be able to take full advantage of storing, retrieving and processing electronic documents. Also, a number of questions related to the security and confidentiality of information were raised. We have therefore decided to adopt a multi-year action plan which will allow us to assess technological possibilities that present themselves and to develop a timetable for implementation which will permit us to deal with problems at the appropriate time.

Not only does our automated Appeals System Plus (ASP) significantly improve our appeal process but it also enabled us to overcome problems related to the Year 2000 while promoting the use of user-friendly advanced technology which facilitates access to information concerning appeals.

The ASP constitutes, among other things, a source of data on the number of appeals filed and disposed of by year or other period, by type of procedure, by Act under the TCC's jurisdiction, and so on.

Over the past fiscal year, 4,472 appeals (**see Table 1**) were filed with the Tax Court of Canada. This represents 1,201 fewer appeals than in the previous fiscal year, a situation readily explained however by the fact that over 1,000 appeals filed in October 1999 related to just one case. That was an exceptional situation which did not recur in 1999-2000.

Table 1 includes as well appeals disposed of in 1999-2000. It should be noted that the figures in the "appeals disposed of" column include not just appeals filed and disposed of in 1999-2000, but also appeals filed in previous years that were disposed of in 1999-2000.

TABLE 1 APPEALS FILED AND DISPOSED OF FISCAL YEAR 1999-2000

Appeal Types	Appeals Filed	Appeals Disposed of
Income Tax – Informal Procedure	1561	2053
Income Tax – General Procedure	902	1044
Income Tax – Old Procedure	-	20
Goods and Services Tax – Informal Procedure	409	355
Goods and Services Tax – General Procedure	172	115
Employment Insurance	1164	1681
Canada Pension Plan	250	83
Old Age Security Act	12	4
Petroleum and Gas Revenue Act	0	0
War Veterans Allowance Act	0	0
Civilian War-related Benefits Act and the Veterans Review and Appeal Board Act	0	0
Cultural Property Export and Import Act	2	0
Total	4472	5355

Graph 1

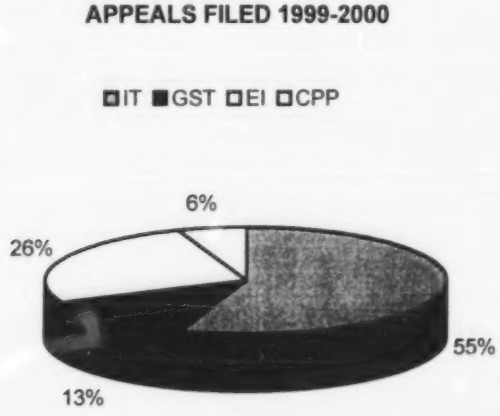

As can be seen from **Graph 1**, 55% of the appeals filed with the Tax Court of Canada in 1999-2000 were related to income tax, while 26% were related to employment (formerly unemployment) insurance. These accordingly represent 81% of all appeals filed with the Court.

Graph 2

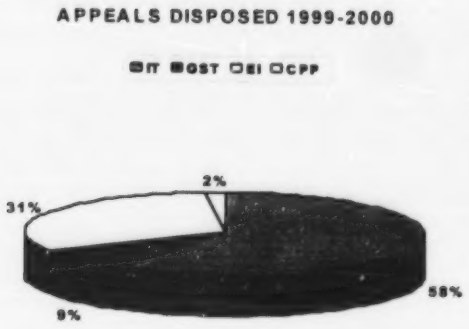

Graph 2 shows appeals disposed of in 1999-2000.

Of the 5,355 appeals disposed of by the Tax Court of Canada between April 1, 1999, and March 31, 2000, 295 (5,5%) have been appealed to the Federal Court of Canada.

We note that 58% of the appeals disposed of in 1999-2000 were related to income tax, while 31% were related to employment (formerly unemployment) insurance. These represent 89% of all appeals disposed of during the past fiscal year.

Table 3 presents a range of appeals disposed of during the 1999-2000 fiscal year. It indicates the fiscal years in which the appeals disposed of in 1999-2000 were filed. To sum up, it can be concluded that 60% of the appeals disposed of were filed in either the current or the preceding fiscal year.

Table 3

	Disposed of 1999-2000	Disposed of in 1999-2000 but Filed in			
		1999-2000	1998-1999	1997-1998	Prior to 1997-1998
Income Tax – General	1044	27 (3%)	301 (29%)	466 (45%)	250 (23%)
Income Tax – Informal	2053	257 (13%)	1227 (60%)	463 (23%)	106 (4%)
GST – General	115	10 (9%)	31 (27%)	51 (44%)	23 (20%)
GST – Informal	355	59 (17%)	192 (54%)	80 (23%)	24 (6%)
Employment Insurance	1681	257 (15%)	779 (46%)	532 (32%)	113 (7%)
Canada Pension Plan	83	43 (52%)	40 (48%)		

It can be seen that in total approximately 60% of appeals disposed of were filed during either the current or the previous fiscal year. An important point to bear in mind is that appeals under the general procedure are more complex and take longer to reach their conclusion than appeals under the informal procedure. However, if one considers only appeals disposed of under the informal procedure, it is apparent that 68% of those appeals were filed during either the current or previous fiscal year. These relatively low percentages may be explained chiefly by the fact that several vacant judge's positions have only quite recently been filled. It is important to note that we still have three vacant judge's positions.

b) Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the case of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying service standards.

Following our first client satisfaction survey, we produced, during the 1999-2000 fiscal year, a brochure explaining the procedure for bringing appeals in employment insurance and Canada Pension Plan matters. This is in addition to the brochure on income tax and GST appeals which we published in 1998-99. So far, the feedback from appellants or their representatives concerning these two brochures has been very positive. We are currently working on a third brochure the subject entitled "A Day at the Tax Court of Canada" which will be aimed primarily at appellants who are representing themselves and are unfamiliar with the legal milieu. The first client satisfaction survey also permitted us to develop more meaningful performance indicators and our service standards (see pages 11 and 12 of this report).

A second client satisfaction survey presently underway at the TCC will enable us to determine the usefulness of the steps taken following the first survey. The new survey will also put us in a position to better assess the appropriateness of our performance indicators and our service standards.

c) Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada.

In the interest of faster and equal access by all Canadians who are contemplating an appeal to the Tax Court of Canada, the Court's judgments are now available on our Internet site. The electronic publication of our judgments meets a strong demand expressed by Canadians.

In spite of the fact that the Tax Court of Canada has taken steps to ensure ease of access to its premises by persons with disabilities, there was a complaint lodged against the Court in 1999-2000. This complaint was from a hearing-impaired lawyer who required a real-time court reporter and computer monitor which could not be provided on time for the hearing. The case is now in front of the Canadian Human Rights Tribunal.

d) Effective and efficient administration of the Court.

i) Commitment to Leadership

The Registrar of the Court favours a performance-based system of management characterized by enthusiastic and visible leadership. He is also responsible for guiding his senior managers toward strategic management and performance of the Tax Court of Canada's mandate, vision and mission.

The Registrar must also ensure that his senior managers succeed in obtaining the commitment of all employees in order to maintain a high level of motivation and encourage full attainment of our strategic objectives and honour our result commitments.

(ii) Performance Indicators

The development and implementation of our performance indicators is an undertaking that was launched by the Court in the 1997-1998 fiscal year. Tax Court of Canada managers have been able to analyse, test and implement performance indicators that are the most appropriate for the Court in such areas as the accountability process, the meeting of deadlines, access to justice, client service, equality and integrity, and adherence to the principle of judicial independence (see the following two tables).

TAX COURT OF CANADA – PERFORMANCE INDICATORS

Strategic Objectives	Key Results	Priority Activities	Performance Indicators	Performance Measures
To improve the effectiveness of the Court's appeals process	Ensure that files relating to the Court's decisions as well as its administrative documents contain only the appropriate information and are properly conserved.	Managing an information management system for the Court's records that is compatible with the new technologies.	The Court's information management system is effective, flexible and timely.	Review a sample of the Court's files.
To improve public access to the Court and its services	Provide clients with access to an appeal process characterized by efficiency and accessibility.	Assessing the impact of the costs of access to the Court's proceedings and records.	The costs of access to the Court's proceedings and records, whether measured in terms of money, time or the procedures to be followed, are reasonable, fair and affordable.	Review observations (e.g. comments received from clients) and Court files to ensure that the costs of access to the Court's proceedings and records are reasonable, fair and affordable.
	Ensure that accessibility of the Court's services is of superior quality from the point of view of official languages, equity and human rights.	Provide the Court's employees and clients with the necessary information on official languages, equity and human rights.	Appellants can appear before the Court without facing discrimination or inconvenience.	Measure the quality of services provided on the basis of: . client satisfaction surveys; and . the number of complaints relating to official languages, equity and human rights.

TAX COURT OF CANADA – PERFORMANCE INDICATORS (CONTINUED)

Strategic Objectives	Key Results	Priority Activities	Performance Indicators	Performance Measures
To improve service delivery	Provide clients with services of superior quality.	Managing and approving the implementation of service standards for the Court as a whole.	The Court's staff are courteous and attentive to the public's needs.	Use client satisfaction survey questionnaires to evaluate the quality of the service provided by the Court's employees.
To ensure the judicial independence of the Court	Ensure that the public and employees clearly understand the Court's mandate, mission and vision.	Approving the communications materials needed to enable the Court's employees and the public to understand the Court's mandate, mission and vision.	The Court is perceived to be an independent organization that is not unduly influenced by other parts of the government.	Where judicial independence is concerned, the Court's performance is evaluated on the basis of reactions from representatives of the legal community, media coverage and the general public's perception (comments received via the Internet, newspaper articles, etc.).

Presentation of Financial Information

Tax Court of Canada	
Planned Spending	**$ 12,156,000**
Total Authorities	***$ 12,807,457***
1999-2000 Actuals	$ 11,763,266

The summary financial information presented above are intended to show the following:
. what the plan was at the beginning of the year (Planned Spending);
. what additional spending parliament has been fit to approve (Total Authorities); and
. what was actually spent (1999-2000 Actuals).

The difference of $651,457 between the Planned Spending of $12,156,000 and Total Authorities of $12,807,457 included funding for:

	$=000's
A rollover from the 1998-99 fiscal year	241
Funds for signed collective agreements	247
Employee Benefit Plan Adjustment	163
Total	**651**

SECTION IV: CONSOLIDATED REPORTING

1. Modernizing Comptrollership

The application of modern comptrollership at the Tax Court of Canada means refining and revisiting some of our management practices. Modern comptrollership is synonymous with improving our management abilities and capabilities. Being a smaller organization, Tax Court of Canada managers are provided more and more with integrated financial and non-financial performance information, a mature approach to risk management, appropriate control systems, and a shared set of values and ethics.

We have closely linked the planning, management and reporting of results or outcomes to the in-time availability of both financial and non-financial information. One example will be full implementation of the Financial Information Strategy (FIS) on April 1, 2001 which will upgrade the financial side of the performance information equation. We are constantly challenging our management philosophy to develop and apply a risk management approach in the management of our main business line as well as service lines of the Court. Rigorous stewardship is being applied to safeguard public assets; develop key control systems including management processes and measures of success. The Court already has a statement of values which are based on respect, professionalism, teamwork and client-orientation.

This sound management framework will enable our Managers to make and communicate appropriate choices thereby leading to a better service to the general population and honouring our commitment to **effective and efficient administration** of the Court.

2. Universal Classification System

The Human Resources Services Division is on target with the UCS deadline established by the Treasury Board Secretariat. All work descriptions have been written, evaluated in UCS format and the UCS Steering Committee has done internal and external relativity studies. Management Committee have been fully consulted and implicated during the entire process. We will meet the October 31 deadline for stable data. The TCC is now preparing the Communications Strategy Plan in order to brief Managers on how to provide employees with the Advanced Personal Notification of their work description sometime in the Fall.

SECTION V: FINANCIAL PERFORMANCE

The following tables apply to the Tax Court of Canada. They provide a brief summary of our financial performance.

Table 1. Summary of voted appropriations
Table 2. Comparison of total planned spending with actual expenditures
Table 3. Historical comparison of total planned spending with actual expenditures
Table 4. Non Respendable Revenues

The difference between the Planned Spending and Total Authorities amounts in Tables 1 and 2 is mainly due to a $241,000 rollover from the 1998-99 fiscal year, $247,000 in salary funds received for signed collective agreements and a $163,000 adjustment to employee benefit plans.

The revenues in Table 4 consist of hearing fees ($520,000 in 1999-2000) and sales of copies of judgments ($32,000) in 1999-2000.

Table 1 – Summary of voted appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		1999-2000		
Voted		**Planned Spending**	***Total Authorities***	**Actual**
50	**Program – Registry of the Tax Court of Canada**			
	Operating Expenditures[1]	**12,2**	***12,8***	**11,8**
	Total Department	**12,2**	***12,8***	**11,8**

[1] Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending, 1999-2000 (millions of dollars)

Departmental Planned versus Actual Spending			
		1999-2000	
Registry of the Court	**Planned**	***Total Authorities***	**Actual**
FTEs	120	*120*	111
Operating[1]	12,2	*12,8*	**11,8**
Capital	-	-	-
Grants and contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	**12,2**	***12,8***	**11,8**
Less:			
Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**12,2**	***12,8***	**11,8**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues[2]	(0,4)	*(0,4)*	(0,6)
Cost of services provided by other Departments[3]	3,2	*3,2*	3,5
Net Cost of the Program	**15,0**	***15,6***	**14,7**

[1] Operating includes contributions to employee benefit plans

	$=000's
Salaries and Wages	5,433
Other Operating	5,100
Spending of Proceeds from Disposal of Crown Assets	5
Sub-total	**10,538**
Contribution to Employee Benefit Plans	1,225
Total Actual Expenditures	**11,763**

[2] Non-respendable revenues include Appeal Fees (520 000 $) and sales of photocopies of judgments (32 000 $)

[3] Services provided by other government departments includes:

	$=000's
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	3,150
Contributions covering employees share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat	310
Total	**3 460**

Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending (millions of dollars)

Business Line	Actual 1997-1998	Actual 1998-1999	1999-2000		
			Total Planned	*Total Authorities*	Actual
Registry of the Court	11,2	13,0	**12,2**	***12,8***	**11,8**
Total	11,2	13,0	**12,2**	***12,8***	**11,8**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Table 4. Non-Respendable Revenues (millions of dollars)

	Actual 1997-1998	Actual 1998-1999	1999-2000	
			Planned	Actual
Registry of the Court	0,4	0,5	**0,4**	**0,6**
Total Non-Respendable Revenues	0,4	0,5	**0,4**	**0,6**

Non-respendable Revenues in 1999-2000 include Appeal Fees (520 000 $) and Sales of photocopies of Judgments (32 000 $).

SECTION VI: OTHER INFORMATION

Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:

Diane Potvin
Director, Strategic Planning and Communications
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Tel.: 943-2385
E-Mail: diane.potvin@tcc-cci.gc.ca
1-800-927-5499

Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:

Bruce Shorkey
Director, Finance and Materiel Management
Corporate Services Directorate
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Tel.: 992-1745
E-Mail: bruce.shorkey@tcc-cci.gc.ca
1-800-927-5499

Legislation Administered by the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:

Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Unemployment Insurance Act (repealed)	R.S.C. 1985, c. U-1, as amended
Employment Insurance Act (Part III)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended

BUDGET DES DÉPENSES

Cour canadienne de l'impôt

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/76-2000
ISBN 0-660-61365-4

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
(CCI)

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Pour la période
se terminant le
31 mars 2000

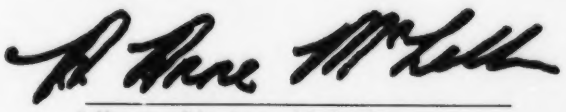

L'honorable Anne McLellan
Ministre de la Justice et
Procureure générale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : LE MESSAGE DU GREFFIER **1**

PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE **3**

1. MANDAT, MISSION, VISION 3
2. ORGANISATION DE LA COUR 3

PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE **5**

1. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE 5
   - *a) Objectif* *5*
   - *b) Priorités stratégiques de la Cour* *5*
   - *c) Partenaires principaux en matière de prestation des services* *5*
   - *d) Facteurs socio-économiques* *5*
2. ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT 6
3. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 8
   - *a) Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie.* *8*
   - *b) La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services.* *11*
   - *c) L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt.* *11*
   - *d) Une administration efficace et efficiente de la Cour.* *12*

PARTIE IV : CONSOLIDATION DE RAPPORTS **17**

1. MODERNISATION DE LA FONCTION DE CONTRÔLEUR 17
2. NORME GÉNÉRALE DE CLASSIFICATION 17

PARTIE V : RENDEMENT FINANCIER **19**

PARTIE VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS **23**

Personnes-ressources *23*
Compétence de la Cour canadienne de l'impôt *24*

PARTIE I : LE MESSAGE DU GREFFIER

Depuis sa création en 1983, la Cour canadienne de l'impôt participe à l'amélioration du système judiciaire canadien de façon à ce qu'il réponde aux besoins de la société actuelle, c'est-à-dire qu'il soit moderne, accessible, rapide et abordable.

Au cours des dernières années, la Cour a concentré ses énergies à la mise en oeuvre de son nouveau système informatisé de gestion des appels (le Système des Appels Plus) ainsi qu'à la prévention du bogue de l'an 2000. Dans les mois à venir, la Cour accentuera ses efforts afin de rendre l'information de son site Internet encore plus accessible et conviviale. De plus, afin de gagner la confiance du public canadien, la Cour continuera à favoriser un processus de reddition des comptes qui soit transparent, sans toutefois compromettre le principe fondamental d'indépendance judiciaire.

Le projet de création d'un service administratif des tribunaux visant à répondre aux besoins administratifs de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada ainsi qu'à la promotion de la Cour canadienne de l'impôt au statut de cour supérieure, n'a toujours pas connu le dénouement escompté en 1999-2000. Il va sans dire que les changements entourant la création de ce service d'administration des tribunaux auront des répercussions majeures sur la structure organisationnelle de la Cour et sur le quotidien de ses employés.

En attendant que le processus de fusion s'amorce, notre plus grand défi est de continuer à offrir des services de qualité supérieure auxquels nos clients sont habitués. La fierté, la motivation et le professionnalisme dont les employés de la CCI ont toujours fait preuve nous permettront de réussir.

Au fil des années, la Cour a réussi à se tailler une place de marque au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à sa grande capacité d'adaptation et à l'excellence de son personnel hautement dévoué au service à la clientèle. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les défis qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers tous les Canadiens et Canadiennes.

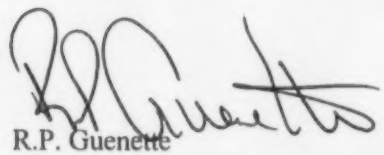

R.P. Guenette

PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE

1. Mandat, mission, vision

a) Mandat

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-chômage*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

b) Mission

Nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une cour équitable et indépendante.

c) Vision

Nous voulons que la CCI soit reconnue à l'échelle nationale et internationale comme un organisme autonome et d'avant-garde qui se démarque par l'excellence de son service; la compétence de son personnel; l'efficacité de ses communications avec ses partenaires, ses clients et ses employés; la fine pointe de sa technologie; et la simplicité de ses règles et procédures.

2. Organisation de la Cour

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 19 autres juges, plus deux juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants. Il y a maintenant 11 juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, Calgary, Winnipeg, Québec, Halifax et Fredericton. En ce qui a trait aux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Cour peut

siéger à environ 40 lieux d'audition au Canada. Pour ce qui est des appels relatifs à l'assurance-emploi, la Cour peut siéger à plus de 80 lieux d'audition au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

a) Description du secteur d'activité : le Greffe

La structure par secteur d'activité décrite ci-dessous a reçu l'approbation du Conseil du Trésor dans le document intitulé *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR).

L'objectif de notre secteur d'activité, le Greffe, est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt ou de toute autre disposition en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

En plus de notre secteur d'activité principale, la Cour comprend les trois secteurs de services suivants : la Direction générale des services intégrés, la Direction de la gestion des appels ainsi que la Direction de la planification stratégique et des communications.

b) Description des secteurs de services

1. Direction de la gestion des appels

Ce secteur de services fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour et offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

2. Direction générale des services intégrés

Ce secteur de services offre un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, de la gestion des installations, des ressources humaines et des technologies de l'information.

3. Direction de la planification stratégique et des communications

Ce secteur de services offre un soutien au greffe au chapitre de la planification stratégique, des communications, de l'information juridique, ainsi que de la rédaction et de la révision.

PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE

1. Contexte socio-économique

a) Objectif

L'objectif est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

b) Priorités stratégiques de la Cour

La Cour canadienne de l'impôt articule son objectif de programme autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

i) accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
ii) faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
iii) améliorer la prestation des services;
iv) assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.

c) Partenaires principaux en matière de prestation des services

Puisque notre objectif consiste à veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant, la Cour ne doit pas être indûment influencée par les autres secteurs du gouvernement.

Néanmoins, la Cour travaille en étroite collaboration avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada en ce qui concerne les services administratifs, notamment ceux se rapportant à la location de locaux et à l'octroi de contrats. De plus, la Cour canadienne de l'impôt partage certains locaux avec la Cour fédérale du Canada.

Étant donné que la CCI est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, elle travaille également en étroite collaboration avec des organismes centraux tels la Commission de la fonction publique pour ce qui est de l'embauche de ses employés et le Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne les lignes directrices et les politiques en matière de gestion.

d) Facteurs socio-économiques

Peu de temps avant l'ajournement des travaux de la Chambre des Communes, le projet de loi sur la création d'un service d'administration des tribunaux regroupant la Cour

canadienne de l'impôt, la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale du Canada et la Cour d'appel de la cour martiale, a franchi l'étape de la Première lecture. L'adoption finale du projet de loi devrait avoir lieu à l'automne au retour de la Chambre. Il va sans dire qu'à long terme, cette fusion entraînera des économies substantielles qui viendraient principalement du partage des locaux et de la fin de certains baux. Il y aura aussi des économies dans le partage des services intégrés (informatique, finances, administration et ressources humaines).

2. Attentes en matière de rendement

Tel qu'identifié dans nos derniers rapports sur le rendement ministériel, le renouvellement des services de la Cour canadienne de l'impôt est devenu la priorité ultime depuis l'exercice financier de 1996-1997.

Au cours des prochains mois, la Cour poursuivra ses efforts afin de rendre l'information de notre site Internet encore plus accessible et conviviale. Nous accentuerons également nos efforts à gagner la confiance du public canadien en favorisant un processus de reddition des comptes qui soit transparent, sans toutefois compromettre le principe fondamental d'indépendance judiciaire. Le tableau suivant illustre de façon succincte nos principaux engagements en matière de résultats.

TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

La Cour canadienne de l'impôt (CCI)		
fournit aux Canadiens et aux Canadiennes :	**qui se manifeste par :**	**réalisations signalées dans :**
Un traitement équitable des justiciables et une gestion efficace des fonds publics par l'entremise d'une cour d'archives efficace pour l'audition de causes en matière d'impôt sur le revenu et d'autres programmes fédéraux comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.	Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie. La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services. L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt. Une administration efficace et efficiente de la Cour.	Partie II du Rapport ministériel sur le rendement

3. Réalisations en matière de rendement

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un traitement équitable des justiciables et une gestion efficace des fonds publics par l'entremise d'une cour d'archives efficace pour l'audition de causes en matière d'impôt sur le revenu et d'autres programmes fédéraux comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse. Cet engagement se manifeste par :

a) Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie.

Dans son rapport sur les plans et priorités de 1999-2000, la Cour canadienne de l'impôt a identifié comme élément prioritaire l'instauration de la transmission électronique des documents entre les appelants ou leurs représentants et la Cour. Toutefois, nous avons sous-estimé la complexité technologique qu'engendre la transmission électronique des documents, particulièrement en matière de sécurité et de confidentialité de l'information. En conséquence, nous avons préféré adopter un plan d'action pluriannuel qui nous permettra d'évaluer les possibilités technologiques qui s'offrent à nous, ainsi que d'élaborer un calendrier de mise en oeuvre qui nous permettra de contrer les difficultés en temps opportun.

En plus d'améliorer significativement notre processus d'appel, notre Système informatisé des Appels Plus (SAP) nous a permis de surmonter les problèmes liés à l'an 2000 tout en favorisant l'utilisation d'une technologie de pointe d'application conviviale qui assure un meilleur accès à l'information relative aux appels.

Le SAP nous permet entre autres d'obtenir des données sur le nombre d'appels déposés et réglés par période, année, type de procédures, loi, etc.

Au cours de la dernière année financière, 4 472 appels **(voir le tableau 1)** ont été déposés à la Cour canadienne de l'impôt. Il s'agit d'une diminution de 1 201 appels par rapport à l'année financière précédente. Cette diminution s'explique facilement puisqu'en 1998-1999, plus de 1 000 appels déposés en octobre 1998 concernaient une seule et même cause. Cette situation exceptionnelle ne s'est pas reproduite en 1999-2000.

Le **tableau 1** comprend également les appels réglés en 1999-2000. Il est important de noter que les données de la colonne « appels réglés » ne reflètent pas seulement les appels qui ont été déposés et réglés en 1999-2000, mais également des appels qui ont été déposés au cours des années précédentes et qui ont été réglés en 1999-2000.

TABLEAU 1 APPELS DÉPOSÉS ET RÉGLÉS ANNÉE FINANCIÈRE 1999-2000

Types d'appels	Appels déposés	Appels réglés
Impôt sur le revenu – procédure informelle	1561	2053
Impôt sur le revenu – procédure générale	902	1044
Impôt sur le revenu – ancienne procédure	-	20
Taxes sur les produits et services – procédure informelle	409	355
Taxes sur les produits et services – procédure générale	172	115
Assurance-emploi	1164	1681
Régime de pensions du Canada	250	83
Loi sur la sécurité de la vieillesse	12	4
Loi sur les revenus pétroliers	0	0
Loi sur les anciens combattants	0	0
Loi sur le tribunal des anciens combattants (révision et appel et Loi sur les prestations de guerre pour les civils	0	0
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	2	0
Total	4472	5355

Graphique 1

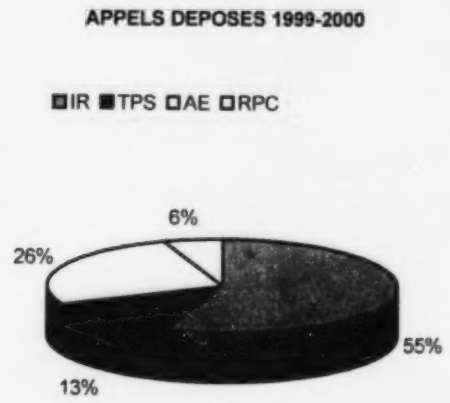

Le **graphique 1** nous permet de constater que 55 % des appels déposés à la Cour canadienne de l'impôt en 1999-2000, concernent l'impôt sur le revenu et 26 % l'assurance-emploi (anciennement l'assurance-chômage). Ce qui représente donc 81 % de tous les appels déposés à la Cour.

Graphique 2

Le **graphique 2** illustrent les appels réglés en 1999-2000.

Des 5 355 appels réglés à la Cour canadienne de l'impôt entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, 295 (5,5 %) ont fait l'objet d'un appel à la Cour fédérale du Canada.

Nous constatons que 59 % des appels réglés en 1999-2000 ont trait à l'impôt sur le revenu et 32 % à l'assurance-emploi. Ce qui représente 91% de tous les appels réglés au cours de la dernière année financière.

Le **tableau 3** nous présente un éventail des appels réglés durant l'exercice financier 1999-2000. Ce tableau démontre l'exercice financier au cours duquel les appels réglés en 1999-2000 avaient été déposés.

Tableau 3

	Réglés 1999-2000	**Réglés en 1999-2000 mais déposés en**			
		1999-2000	**1998-1999**	**1997-1998**	**Avant 1997-1998**
Impôt sur le revenu - générale	1044	27 (3 %)	301 (29 %)	466 (45 %)	250 (23 %)
Impôt sur le revenu – informelle	2053	257 (13 %)	1227 (60 %)	463 (23 %)	106 (4 %)
TPS – générale	115	10 (9 %)	31 (27 %)	51 (44 %)	23 (20 %)
TPS - informelle	355	59 (17 %)	192 (54 %)	80 (23 %)	24 (6 %)
Assurance-emploi	1681	257 (15 %)	779 (46 %)	532 (32 %)	113 (7 %)
Régime de pensions du Canada	83	43 (52 %)	40 (48 %)		

Au total on constate que près de 60 % des appels réglés ont été déposés au cours de l'exercice financier courant ou précédent. Il est important de noter que les appels déposés sous la procédure générale sont plus complexes et qu'ils ont un cycle de vie plus long que les appels déposés sous la procédure informelle. Par contre, si nous considérons uniquement les appels réglés sous la procédure informelle, nous constatons que 68% des appels réglés ont été déposés au cours de l'exercice financier courant ou précédent. Ces pourcentages relativement faibles s'expliquent surtout par le fait que plusieurs postes de juges n'ont été comblés que tout récemment. Il est important de noter que trois postes de juges n'ont toujours pas été comblés.

b) La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services.

Dans la foulée de notre premier sondage de satisfaction de la clientèle, nous avons produit, au cours de l'exercice financier 1999-2000, une brochure explicative portant sur la marche à suivre pour interjeter appel en matière d'assurance-emploi et du régime de pensions du Canada. Cette brochure s'ajoute à celle portant sur l'impôt sur le revenu et la TPS que nous avions publiée en 1998-1999. Les commentaires que nous avons reçus jusqu'à présent des appelants ou de leurs représentants relativement à ces deux brochures ont été très positifs. Nous travaillons présentement à l'élaboration d'une troisième brochure qui traitera du thème : « Une journée à la Cour canadienne de l'impôt ». Cette brochure s'adressera principalement aux appelants qui se représentent eux-mêmes et qui ne connaissent pas bien l'environnement juridique. Le premier sondage de satisfaction de la clientèle nous a également permis d'élaborer des indicateurs de rendement plus significatifs ainsi que nos normes de services (voir page 12 et 13 du présent rapport).

Un deuxième sondage de satisfaction de la clientèle est actuellement en cours à la CCI. Ce deuxième sondage nous permettra d'établir dans quelle mesure les actions que nous avons prises suite au premier sondage se sont révélées pertinentes. Nous serons également en mesure de mieux évaluer la pertinence de nos indicateurs de rendement ainsi que de nos normes de service.

c) L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt.

Afin de favoriser la rapidité et l'égalité d'accès pour tous les Canadiens qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt, les jugements de la Cour sont dorénavant accessibles par l'entremise de notre site Internet. La publication électronique de nos jugements répond à une forte demande des Canadiens et des Canadiennes.

Bien que la Cour canadienne de l'impôt ait pris les mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité de ses locaux aux personnes ayant un handicap, une plainte a été déposée à l'encontre de la Cour canadienne de l'impôt en 1999-2000. Cette plainte provient d'un avocat malentendant qui avait besoin des services d'un sténographe en temps réel et d'un écran d'ordinateur, lesquels ne pouvaient lui être fournis à temps pour l'audience. La cause est présentement devant le Tribunal canadien des droits de la personne.

d) Une administration efficace et efficiente de la Cour.

i) Engagement en matière de leadership

Le greffier de la Cour favorise une pratique de gestion axée sur la performance qui consiste à maintenir un leadership enthousiaste et visible. Il a également la responsabilité de diriger ses cadres supérieurs vers une gestion et une exécution stratégique du mandat, de la mission et de la vision de la Cour canadienne de l'impôt.

Le greffier de la Cour doit également s'assurer que ses cadres supérieurs suscitent l'engagement de tous les employés afin de maintenir un haut niveau de motivation et de favoriser pleinement l'atteinte des objectifs stratégiques et des engagements en matière de résultats de la CCI.

ii) Indicateurs de rendement

Le développement et la mise en oeuvre des indicateurs de rendement est un dossier de la Cour qui remonte à l'exercice financier 1997-1998. Que ce soit en matière de processus de reddition des comptes, de respect des délais, d'accès à la justice, de service à la clientèle, d'égalité et d'intégrité ou du respect du principe d'indépendance judiciaire, les cadres supérieurs de la Cour canadienne de l'impôt ont été en mesure d'analyser et de mettre en oeuvre les indicateurs de rendement les plus appropriés pour la Cour (voir les deux tableaux suivants).

INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

Objectifs stratégiques	Résultats clés	Activités prioritaires	Indicateurs de rendement	Mesures de rendement
Accroître l'efficacité du processus d'appel	S'assurer que les dossiers des décisions ainsi que les documents administratifs de la Cour sont précis et convenablement conservés.	Gérer un système de traitement des dossiers de la Cour qui soit compatible avec les nouvelles technologies.	Le système de gestion de l'information de la Cour est efficace, flexible et rapide.	Procéder à un échantillonnage de dossiers de la Cour.
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services	Permettre aux clients de bénéficier d'un processus d'appel efficace et facile d'accès.	Procéder à une étude d'impact de nos coûts d'accès aux procédures et aux dossiers de la Cour.	Les coûts d'accès aux procédures et aux dossiers de la Cour, qu'ils soient mesurés en fonction d'argent, de temps ou de procédures à respecter, sont raisonnables, justes et abordables.	Examen des observations (ex. commentaires recueillis auprès des clients) ainsi que des dossiers de la Cour afin que l'accès aux procédures et aux dossiers de la Cour soit efficace et facile d'accès.
	Assurer une qualité supérieure de l'accessibilité des services de la Cour en matière de langues officielles, d'équité et de droits de la personne.	Fournir aux employés et aux clients de la Cour l'information nécessaire en matière de langues officielles, d'équité et de droits de la personne.	Les appelants peuvent comparaître devant la Cour sans discrimination ni inconvénient.	Mesurer la qualité des services offerts en fonction : . de sondages de la clientèle; . du nombre de plaintes en matière de langues officielles, d'équité et de droits de la personne.

INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT (SUITE ET FIN)

Objectifs stratégiques	Résultats clés	Activités prioritaires	Indicateurs de rendement	Mesures de rendement
Améliorer la prestation des services	Offrir des services de qualité supérieure aux clients.	Gérer et approuver la mise en oeuvre des normes de services pour l'ensemble de la Cour.	Le personnel de la Cour fait preuve de courtoisie et est attentif aux besoins du public.	Utiliser le questionnaire du sondage de satisfaction de la clientèle afin d'évaluer la qualité du service offert par les employé(e)s de la Cour.
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour	Veiller à ce que le public et les employés comprennent clairement le mandat, la mission et la vision de la Cour.	Approuver le matériel de communication nécessaire à la compréhension du mandat, de la mission et de la vision de la Cour, par le public et les employés de la Cour	La Cour est perçue comme un organisme indépendant qui n'est pas indûment influencé par les autres secteurs du gouvernement.	Au chapitre de l'indépendance judiciaire, le rendement de la Cour est évalué en fonction des réactions des représentants de la communauté juridique, de la couverture médiatique et de la perception du grand public (ex. commentaires reçus via Internet, articles de journaux, etc.)

Présentation de l'information financière

Cour canadienne de l'impôt	
Dépenses prévues	**12 156 000 $**
Autorisations totales	***12 807 457 $***
Dépenses réelles en 1999-2000	11 763 266 $

Les données financières récapitulatives présentées ci-dessus visent à démontrer ce qui suit :
. ce qui était prévu au début de l'année (Dépenses prévues)
. quelles dépenses supplémentaires ont été approuvées par le Parlement (Autorisations totales)
. ce qui a été réellement dépensé (Dépenses réelles en 1999-2000).

La différence de 651 457 $ entre les dépenses prévues de 12 156 000 $ et les autorisations totales de 12 807 457 $ comprend le financement relatif aux activités suivantes :

	$=000's
Un report de l'exercice 1998-1999	241
Des fonds pour la signature de conventions collectives	247
L'ajustement du régime d'avantages sociaux des employés	163
Total	**651**

PARTIE IV : CONSOLIDATION DE RAPPORTS

1. Modernisation de la fonction de contrôleur

La mise en oeuvre de la fonction moderne de contrôleur à la Cour canadienne de l'impôt signifie que nous devrons raffiner et réévaluer certaines de nos pratiques de gestion. La fonction moderne de contrôleur est synonyme d'amélioration de nos habiletés et de nos capacités de gestion. La Cour canadienne de l'impôt étant un petit organisme, ses gestionnaires tirent de plus en plus profit de renseignements intégrés sur le rendement financier et non financier, d'une approche mûre de gestion du risque, de systèmes de contrôle appropriés et d'une série de valeurs et d'éthique partagée.

Nous avons établi des liens étroits entre la planification, la gestion et la communication des résultats d'une part et d'autre part la disponibilité en temps utile des renseignements tant financiers que non financiers. Citons en exemple la pleine mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) le 1er avril 2001, ce qui améliorera l'aspect financier des renseignements sur le rendement. Nous remettons constamment en question notre philosophie de gestion afin de concevoir et de mettre en application une approche de la gestion du risque dans la gestion de notre principal secteur d'activité ainsi que des secteurs de services de la Cour. Une administration rigoureuse est appliquée pour sauvegarder les biens publics et pour élaborer des systèmes essentiels de contrôle, incluant les processus de gestion et les mesures du succès. La Cour possède déjà un énoncé de valeurs qui est fondé sur le respect, le professionnalisme, le travail d'équipe et le service axé sur la clientèle.

Ce cadre de gestion sain permettra à nos gestionnaires de faire des choix pertinents et de les communiquer, rendant par le fait même un meilleur service à la population en général et honorant son engagement de s'assurer d'une **administration efficace et efficiente** de la Cour.

2. Norme générale de classification

La Division des services des ressources humaines a respecté l'échéance établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor en ce qui concerne la NGC. Toutes les descriptions de travail ont été écrites et évaluées selon le format de la NGC. Le Comité directeur sur la NGC a procédé aux études de valeur comparative ou relative des postes. Les membres du comité de gestion ont été pleinement consultés et ont participé activement durant tout le processus. La CCI respectera le délai du 31 octobre pour ce qui est des données stables. La CCI prépare son Plan stratégique de communications afin d'informer les gestionnaires de la procédure à suivre pour remettre aux employés leur notification personnelle préalable au sujet de leur description de travail à l'automne.

PARTIE V : RENDEMENT FINANCIER

Les tableaux suivants s'appliquent à la Cour canadienne de l'impôt. Ils résument brièvement notre rendement financier.

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4. Recettes non disponibles

L'écart entre le montant des dépenses prévues et le montant des autorisations totales indiqués aux tableaux 1 et 2 tient principalement aux facteurs suivants : un report de l'exercice 1998-1999 de 241 000 $, des fonds salariaux de 247 000 $ accordés au titre des conventions collectives qui ont été signées, et une somme de 163 000 $ pour un ajustement aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les recettes indiquées au tableau 4 se composent de frais d'appel (520 000 $ en 1999-2000) et du produit de la vente de copies de jugements (32 000 $ en 1999-2000).

Tableau I : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		1999-2000		
Crédit		**Dépenses prévues**	***Autorisations totales***	**Dépenses réelles**
50	**Programme – Greffe de la Cour canadienne de l'impôt**			
	Dépenses de fonctionnement[1]	**12,2**	***12,8***	**11,8**
	Total pour le ministère	**12,2**	***12,8***	**11,8**

[1] Les autorisations totales représentent le budget principal plus le budget supplémentaire plus les autres autorisations.

Tableau 2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1999-2000 (millions de dollars)

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles			
	1999-2000		
Greffe de la Cour	**Dépenses prévues**	***Autorisations***	**Dépenses réelles**
ETP	120	*120*	111
Fonctionnement[1]	12,2	*12,8*	**11,8**
Capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total des dépenses brutes	**12,2**	***12,8***	**11,8**
Moins :			
Recettes disponibles	-	-	-
Total des recettes nettes	**12,2**	***12,8***	**11,8**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles[2]	(0,4)	*(0,4)*	(0,6)
Coût des services offerts par d'autres ministères[3]	3,2	*3,2*	**3,5**
Coût net du programme	**15,0**	***15,6***	**14,7**

[1]Les frais de fonctionnement comprennent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

	$=000's
Salaires	5,433
Autres – Opérations	5,100
Dépenses du produit de la disposition des biens de l'État	5
Sous-total	**10,538**
Contribution au régime de prestations aux employés	1,225
Total – Dépenses réelles	**11,763**

[2] Les recettes non disponibles se composent de frais d'appel (520 000 $) et du produit de la vente de copies de jugements (32 000 $).

[3] Les coûts des services offerts par d'autres ministères comprennent :

	$=000's
Installations matérielles fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3 150
Sommes représentant les cotisations des employés aux régimes d'assurance et les coûts défrayés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.	310
Total	**3 460**

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de dollars)

Activité	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999	1999-2000		
			Total Prévu	*Autorisations totales*	Réel
Greffe de la Cour	11,2	13,0	12,2	***12,8***	**11,8**
Total	11,2	13,0	12,2	***12,8***	**11,8**

Les autorisations totales représentent le budget principal plus le budget supplémentaire plus les autres autorisations.

Tableau 4. Recettes non disponibles (en million de dollars)

	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000	
			Prévue	Réel
Greffe de la Cour	0,4	0,5	0,4	**0,6**
Total des recettes non disponibles	0,4	0,5	0,4	**0,6**

Les recettes non disponibles pour 1999-2000 se composent de frais d'appel (520 000 $) et du produit de la vente de copies de jugements (32 000 $).

PARTIE VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personnes-ressources

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet planification stratégique de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Diane Potvin
Directrice, Planification stratégique et Communications
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Tél. : 943-2385
Courriel : diane.potvin@tcc-cci.gc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet finances de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Bruce Shorkey
Directeur des Finances et de la Gestion du matériel
Direction générale des services intégrés
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Tél. : 992-1745
Courriel : bruce.shorkey@tcc-cci.gc.ca

Compétence de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application des lois suivantes :

Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.), modifiée
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-0, modifiée
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifiée
Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifiée
Loi sur l'assurance-emploi (Partie III)	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
Loi sur les anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch. 18, modifiée